

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

SECRETARE DE SEANCE : Juliette DECELLE

INVESTISSEMENTS 2020

INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET 2020

COMPTE	INTITULE	MONTANT TTC	N° INVENTAIRE	SUBVENTIONS PREVUES
2131	LOGEMENT rar	8976.29	*	
2131	LOGEMENT solde	834.20	*	
2131	TOITURE EGLISE	12624.02		
2131	CHAUFFE EAU	849.84		
2131	VOLETS	2160.00		
	TOTAL	25444.35		
2152	CLOTURE ABGI	8902.44		
2152	BATEAUX CSL	5339.26		
2152	STATIONNEMENT GR	5289.72		
	TOTAL	19531.42		
2157	LEVE TONDEUSE	474.00		
	TOTAL	474.00		
2184	SERRURE PORTE LOG	785.88		
	TOTAL	785.88		
2181	guirlande Noël			
	TOTAL	0.00		
2188	ELECTRICITE MAIRIE	3150.90		
2188	VITRINE EXTERIEURE	250.00		
2188	BORNES PROPRETE	900.00		
	TOTAL	4300.90		
2183	TAMPON	36.00		
	TOTAL	36.00		
	Subvention 2019 reçue 2020			14148.00
	TOTAL	50572.55		14148.00

Délibération n°2020/29 : SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal accorde pour l'année 2020, les subventions suivantes :

Associations des Donneurs de Sang du Canton d'Auneau	50,00 €
A.F.R	100,00 €
A.L.F.	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers des communes réunies	100,00 €

Délibération n°2020/30 : TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2020 les taux communaux d'imposition à l'unanimité.
Soit :

Taxe Foncier Bâti	15,89 %
Taxe Foncier Non Bâti	28,05 %

Le gel du taux d'imposition 2020 de la taxe d'habitation étant prévu par la loi de finances 2020.

Délibération n°2020/31 : BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement :	325 822.53
Section d'investissement :	107 770.59

DIVERS

- Mme le Maire informe que le bornage des parcelles rue du Chemin du Soleil levant (6 terrains) est prévu le 25/06/2020. Maryse Leroy représentera la commune, Mme le Maire étant une des propriétaires des parcelles
- Les travaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) ainsi que les bateaux pour les 8 terrains (+ 1 terrain au 33 chemin du soleil levant) sont prévus à partir du 29 juin pour 10 jours
- Mme le Maire rappelle aux conseillers que la plainte qui a été déposée par l'Association des Chasseurs est toujours en cours (vol d'une caméra et autres). Un avis à la population avait été posté pour informer de ce vol et de l'éventuelle remise pour l'abandon de cette plainte.
- Nous allons résilier la carte AUCHAN pour l'achat d'essence pour les tracteurs, trop de frais administratifs pour peu de consommation. Nous nous fournirons au garage MOTRIO de Sainville
- Un klaxon de camion récurrent rue du Four à Chaux pose problème à beaucoup de riverains. La gendarmerie est au courant et mène son enquête pour y mettre fin
- Rond-point sur la D17 : une demande sera faite au Conseil Départemental pour voir la possibilité de mettre des panneaux STOP de chaque côté du rond-point (direction Sainville et direction Denonville)
- Le devis pour réparation du rond-point sera envoyé à l'assurance avec la photo de la pompe à bras complètement détruite lors de l'accident du 6 mai 2020
- Nous avons reçu le devis de l'entreprise GALLOPIN pour des travaux sur l'église qui sont assez urgents, soit un montant de 4880 € ht. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ce devis
- M. Carré nous informe d'un devis reçu pour l'élagage des thuyas sur le terrain de boule, d'un montant de 700 € ht. Nous demanderons un autre devis pour comparaison. Un précédent devis d'une autre entreprise avait été accepté en 05/2018, l'entreprise n'ayant jamais fait les travaux
- Pour rappel, un bon de commande est à disposition des administrés pour la vidange d'un assainissement non collectif (fosse septique). Le prix a été négocié avec la société SVR de Rambouillet.

Le secrétaire de séance

Le Maire